

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Walid BEN SALAH (FINOR) & Mr Mohamed Imed LOUKIL (F.M.B.Z KPMG Tunisie).

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	2024	2023
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		11 630 587	11 630 587
Amortissements		-5 158 175	-4 749 608
	3	6 472 412	6 880 979
Immobilisations corporelles		249 769 323	238 849 235
Amortissements		-178 572 722	-164 898 160
	4	71 196 601	73 951 075
Immobilisations financières		92 725 341	92 885 341
Provisions		-3 469 609	-3 469 609
	5	89 255 732	89 415 732
Total des actifs immobilisés		166 924 745	170 247 786
Autres actifs non courants	6	1 349 612	1 313 343
Total des actifs non courants		168 274 357	171 561 129
Actifs courants			
Stocks		80 808 503	71 770 713
Provisions		-2 127 362	-3 038 949
	7	78 681 141	68 731 764
Clients et comptes rattachés		10 014 449	9 672 883
Provisions		-3 129 215	-2 972 272
	8	6 885 234	6 700 611
Autres actifs courants		29 801 403	21 717 511
Provisions		-1 150 928	-904 928
	9	28 650 475	20 812 583
Placements et autres actifs financiers	10	6 403 586	185 437
Liquidités et équivalents de liquidités	11	16 555 050	18 689 208
Total des actifs courants		137 175 486	115 119 603

Total des actifs

305 449 843

286 680 732

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Note	2024	2023
Capitaux propres			
Capital social		50 691 472	50 691 472
Réserves et primes liées au capital		36 834 916	36 643 447
Autres capitaux propres		360 395	47 006
Résultats reportés		1 053 356	-2 046 641
<u>Total des capitaux propres avant résultat</u>		88 940 139	85 335 284
Résultat de l'exercice		6 834 166	5 876 040
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	12	95 774 305	91 211 324
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	13	31 752 002	32 387 315
<u>Total des passifs non courants</u>		31 752 002	32 387 315
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	101 559 170	96 685 520
Autres passifs courants	15	42 620 418	37 908 047
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	33 743 948	28 488 526
<u>Total des passifs courants</u>		177 923 536	163 082 093
<u>Total des passifs</u>		209 675 538	195 469 408
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		305 449 843	286 680 732

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
"S.N.M.V.T - MONOPRIX"

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits d'Exploitation	Notes	2024	2023
Revenus	17	732 621 822	684 081 159
Autres produits d'exploitation	18	13 635 090	13 068 582
<u>Total des produits d'exploitation</u>		746 256 912	697 149 741
Charges d'Exploitation			
Variation de stocks marchandises	19	9 067 552	6 148 997
Achats des marchandises consommées	19	-605 015 782	-561 630 437
Achats d'approvisionnements consommés	20	-14 982 720	-15 309 700
Charges de personnel	21	-65 324 415	-61 849 809
Dotations aux amortissements et provisions	22	-15 661 334	-18 283 634
Autres charges d'exploitation	23	-44 896 321	-40 422 375
<u>Total des charges d'exploitation</u>		-736 813 020	-691 346 958
<u>Résultat d'exploitation</u>		9 443 892	5 802 783
Charges financières nettes	24	-4 181 141	-4 631 576
Produits financiers	25	4 401 786	5 213 660
Autres gains ordinaires	26	179 386	4 626 099
Autres pertes ordinaires	27	-1 066 925	-3 430 278
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôts</u>		8 776 998	7 580 688
Impôts sur les bénéfices	28	-1 605 965	-1 497 557
<u>Résultat des activités ordinaires après impôts</u>		7 171 033	6 083 131
Autres pertes extraordinaires		-336 867	-207 091
<u>Résultat net</u>		6 834 166	5 876 040
Effets des modifications comptables		-	-2 811 151
<u>Résultat après modifications comptables</u>		6 834 166	3 064 889

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX " **ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Présenté selon le modèle de référence)

(Exprimé en dinar tunisien)

<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>	Notes	2024	2023
Encaissements reçus des clients		796 469 732	742 846 792
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-780 707 723	-744 893 773
Intérêts payés		-4 212 152	-4 624 086
Intérêts reçus		1 047 505	1 087 719
Impôts sur les bénéfices payés			-166 295
Autres flux d'exploitation		-977 099	-928 523
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		11 620 263	-6 678 166
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		-10 845 295	-5 444 760
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		49 000	4 387 500
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		-	-29 000 000
Décassement placement		-6 000 000	-
Intérêts et dividendes reçus		3 431 687	3 691 484
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-13 364 608	-26 365 776
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Distribution des dividendes		-2 534 574	-
Encaissements provenant de l'augmentation de capital	12	-	29 570 002
Encaissements provenant des emprunts	13	9 300 000	5 700 000
Décassements provenant des remboursements des emprunts		-11 058 185	-11 355 215
Encaissements/Décassements suite rachats/achats billets de trésorerie		3 000 000	-3 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 292 759	20 914 787
Variation de trésorerie		-3 037 104	-12 129 155
Trésorerie au début de l'exercice		1 443 066	13 572 221
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	29	<u>-1 594 038</u>	<u>1 443 066</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination
(Exprimé en dinar tunisien)

Liste des comptes de charges par nature	AU 31/12/2024	Ventilation			
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats de marchandises consommées	595 948 230	595 948 230	-	-	-
Achats matières et fournitures consommées	14 982 720	3 598 850	345 492	11 038 378	-
Personnel & personnel extérieur à l'entreprises	71 318 831	59 241 309	-	12 034 278	43 244
Dotations aux amortissements et aux provisions	15 661 334	-	-	15 661 334	-
Impôts, taxes et versements assimilés	3 526 469	2 666 767	360	859 342	-
Charges diverses ordinaires	35 375 436	-	3 325 351	32 001 206	48 879
Charges financières	4 181 141	-	-	4 181 141	-
Autres pertes ordinaires	1 066 925	-	-	1 066 925	-
Impôts sur les bénéfices	1 942 832	-	-	1 942 832	-
Total	744 003 918	661 455 156	3 671 203	78 785 436	92 123

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en dinar tunisien)

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion de la Société SNMVT au 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

PRODUITS	31-12-24	31-12-23	CHARGES	31-12-24	31-12-23	SOLDES	31-12-24	31-12-23
Revenus et autres produits d'exploitation	746 256 912	697 149 741	Coût d'achat des marchandises vendues	610 930 950	570 791 140	Marge Commerciale	135 325 962	126 358 601
Marge commerciale	135 325 962	126 358 601	Autres charges externes	41 369 852	38 315 585			
TOTAL	135 325 962	126 358 601	TOTAL	41 369 852	38 315 585	Valeur ajoutée brute	93 956 110	88 043 016
Valeur ajoutée brute	93 956 110	88 043 016	Impôts et taxes	3 526 469	2 106 790			
			Charges de personnel	65 324 415	61 849 809			
TOTAL	93 956 110	88 043 016	TOTAL	68 850 884	63 956 599	Excédent Brut d'Exploitation	25 105 226	24 086 417
Excédent Brut d'Exploitation	25 105 226	24 086 417	Autres charges et pertes	1 066 925	3 430 278			
Autres produits et gains	179 386	4 626 099	Charges financières	4 181 141	4 631 576			
Produits financiers	4 401 786	5 213 660	Dotations aux amortissements et aux provisions	15 661 334	18 283 634			
			Impôt sur le résultat ordinaire	1 605 965	1 497 557			
TOTAL	29 686 398	33 926 176	TOTAL	22 515 365	27 843 045	Résultat des activités ordinaires	7 171 033	6 083 131
Résultat positif des activités ordinaires	7 171 033	6 083 131	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-			
Gains extraordinaires			Pertes extraordinaires	336 867	207 091			
TOTAL	7 171 033	6 083 131	TOTAL	336 867	207 091	Résultat net	6 834 166	5 876 040

NOTE 1 – CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 50 691 472 dinars tunisiens divisés en 25 345 736 actions de 2 dinars chacune, et ce, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont porté le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, puis de 33 282 288 dinars à 39 938 744 dinars , et l'augmentation du capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2023, par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de deux 2 dinars, ayant porté le capital à 50 691 472 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle y est partiellement assujettie.

NOTE 2 – METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce, en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce, en se référant particulièrement au paragraphe 36 de la Norme comptable 05 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les durées d'amortissement appliquées à partir de l'exercice 2019 sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Logiciels informatiques	3 ans	5 ans
Fonds de commerce	10 à 20 ans	10 à 20 ans

Immobilisations corporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Constructions	20 ans	30 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans	12 ans
Installations et Matériel d'exploitation	10 ans	12 ans
Petits matériels d'exploitation	3 ans	3 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Equipement et matériel de bureau	10 ans	12 ans
Equipement et matériel informatique	3 ans	5 ans
Agencements et installations générales	10 ans	12 ans

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

2.4. Constatations des frais préliminaires et des charges à répartir

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrites conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste « autres actifs non courants ».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2019, les stocks des produits non alimentaires étaient valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération de la TVA, étaient valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti, qui est en conformité avec la NC 4. L'impact du changement de méthode était non significatif, vu la rotation élevée des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

La méthode de base de provisionnement des stocks se présente comme suit :

- Année en cours : 0%
- Stock antérieur à une année : 10%
- Stock antérieur à deux années : 50%
- Stock antérieur à trois années : 75%
- Stock antérieur à quatre années : 100%

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

2.10. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2024 à 11 630 587 DT, contre le même solde au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Logiciels informatiques	915 114	915 114
Fonds de commerce	10 715 473	10 715 473
TOTAL	11 630 587	11 630 587

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2024 à 249 769 323 DT, contre 238 849 235 DT au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Terrains	3 712 272	3 711 404
Constructions	8 275 647	8 018 570
Agencements des constructions	582 043	582 044
Installations et matériel d'exploitation	120 302 939	115 011 853
Petit matériel d'exploitation	8 509 257	7 842 885
Matériel de transport	2 073 285	1 644 060
Installations générales, agencements et aménagements divers	96 859 301	93 133 529
Equipements de bureau	2 104 956	1 952 959
Matériel informatique	6 827 048	6 311 176
Immobilisations en cours	384 953	443 133
Avances sur immobilisations en cours	137 622	197 622
TOTAL	249 769 323	238 849 235

Le tableau de mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2024, se détaille comme suit :

DESIGNATION	Valeurs au 01/01/2024	Acquisitions 2024	Reclassements 2024	Cessions 2024	Valeurs au 31/12/2024	Amortissements cumulés 01/01/2024	Dotation 2024	Cessions 2024	Amortissements cumulé 2024	Valeurs nettes au 31/12/2024
IMMOBILISATION CORPORELES										
Terrains	3 711 404	868	-		3 712 272	-	-		-	3 712 272
Constructions	8 018 570	141 435	115 642		8 275 647	7 303 501	51 530		7 355 031	920 616
Installations, agencements constructions	582 044	-	-		582 044	188 214	45 369		233 583	348 461
Installations et matériel d'exploitation	115 011 853	4 880 463	993 083	- 582 461	120 302 938	81 542 741	6 192 101	- 484 062	87 250 780	33 052 157
Petit matériel d'exploitation	7 842 885	661 249	13 489	- 8 367	8 509 256	3 721 100	658 305	- 5 700	4 373 705	4 135 551
Matériel de transport	1 644 060	423 923	5 302		2 073 285	803 920	276 128		1 080 048	993 237
Agencements, aménagements et installations	93 133 529	3 119 910	605 861		96 859 300	64 396 135	6 517 012		70 913 147	25 946 153
Equipements et matériel de bureau	1 952 959	63 864	106 265	- 18 134	2 104 954	1 667 906	66 554	- 17 797	1 716 663	388 291
Equipements et matériel informatique	6 311 176	299 702	216 170		6 827 048	5 274 643	375 122		5 649 765	1 177 283
Immobilisations en cours	443 133	1 997 636	- 2 055 812		384 957	-			-	384 957
Avances sur immobilisations en cours	197 622		- 60 000		137 622	-			-	137 622
					-					
TOTAL DES IMMOBILISATION CORPORELES	238 849 235	11 589 050	- 60 000	- 608 962	249 769 323	164 898 160	14 182 121	- 507 559	178 572 722	71 196 601
IMMOBILISATION INCORPORELES										
Logiciels	915 114	-	-	-	915 114	741 440	50 057	-	791 497	123 617
Fonds de commerce	10 715 473	-	-	-	10 715 473	4 008 168	358 510	-	4 366 678	6 348 795
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATION INCORPORELES	11 630 587	-	-	-	11 630 587	4 749 608	408 567	-	5 158 175	6 472 412
TOTAL DES IMMOBILISATION	250 479 822	11 589 050	- 60 000	- 608 961	261 399 910	169 647 768	14 590 688	- 507 559	183 730 897	77 669 013

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 89 255 732 DT, contre 89 415 732 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT		31-12-24	31-12-23
Titres de participation	5.1	92 056 979	92 216 979
Dépôts et cautionnements		668 237	668 237
Créances rattachées à des participations		125	125
TOTAL		92 725 341	92 885 341
A déduire provision /dépréciation des titres	5.1	-3 469 609	-3 469 609
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES		89 255 732	89 415 732

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur brute de 92 056 979 DT au 31 décembre 2024 contre une valeur brute de 92 216 979 DT au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

En DT	% dans le capital	31-12-24	31-12-23
Société MONOGROS	99,94 %	21 987 300	21 987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM		-	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT (TSS)	99,99%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	97,65%	8 430 000	8 430 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT	7,70%	428 703	428 703
UNITED DECS	50%	3 000 000	3 000 000
STONE HEART	5,86%	650 000	650 000
TOTAL		92 056 979	92 216 979
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		-30 000	-30 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		-18 000	-18 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		-250 100	-250 100
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		-428 703	-428 703
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		-2 742 806	-2 742 806
VALEUR NETTE DES PARTICIPATIONS		88 587 370	88 747 370

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 349 612 DT, contre 1 313 343 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31/12/2024	31/12/2023
Frais préliminaires bruts	14 360 697	14 002 792
A déduire la résorption des frais préliminaires	-14 047 782	-13 978 099
Charges à répartir	8 917 507	8 279 832
A déduire la résorption des charges à répartir	-7 880 810	-6 991 182
TOTAL	1 349 612	1 313 343

Autres actifs non courants	Au 31/12/2023	Ajouts de l'exercice	Résorption de l'exercice	Au 31/12/2024
Frais préliminaires	14 002 792	357 905		14 360 697
A déduire la résorption des frais préliminaires	-13 978 099		69 683	-14 047 782
Charges à répartir	8 279 832	637 675		8 917 507
A déduire la résorption des charges à répartir	-6 991 182		889 628	-7 880 810
Total	1 313 343	995 580	959 311	1 349 612

NOTE 7 – STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 78 681 141 DT, contre 68 731 764 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Stocks de marchandises magasins	72 811 531	62 751 475
Stocks de marchandises dépôts	7 642 106	8 634 610
Stocks fournitures et consommables	202 175	189 685
Stocks emballages et étiquettes	152 691	194 944
A déduire provision pour dépréciation des stocks	- 2 127 362	- 3 038 950
TOTAL	78 681 141	68 731 764

NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 6 885 234 DT, contre 6 700 611 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Clients, ventes à crédit	1 121 872	814 919
Créances sur participation fournisseurs	4 449 008	4 213 031
Clients, chèques impayés	955 921	910 939
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	3 486 251	3 732 597
TOTAL	10 014 449	9 672 883
Provisions pour créances clients	- 2 249 936	- 2 128 694

Provisions sur chèques impayés	- 877 882	- 842 181
Provisions sur effets impayés	- 1 397	- 1 397
TOTAL CLIENTS NETS	6 885 234	6 700 611

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à 28 650 475 DT, contre 20 812 583 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Personnel avances et acomptes	1 314 577	1 063
		158
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	518 433	390
		998
Etat, avances sur impôt, IS à reporter	12 211 444	6 505
		213
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	755 468	763
		671
Autres débiteurs	3 784 910	4 187
		741
Autres produits à recevoir	65 804	-
Charges constatées d'avance	1 581 250	2 178
		534
Compte d'attente	7 069 517	6 628
		196
Compte Courant Associé	2 500 000	-
TOTAL	29 801 403	21 717 511
Provisions sur comptes débiteurs divers	- 1 150 928	- 904 928
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS NETS	28 650 475	20 812 583

NOTE 10 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à 6 403 585 DT, contre 185 437 DT au 31 décembre 2023, et correspondent principalement aux prêts accordés au personnel.

En DT	31-12-24	31-12-23
Placement compte à terme	6 000 000	-
Prêts au personnel	403 586	185 437
TOTAL	6 403 586	185 437

NOTE 11 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 16 555 050 DT contre un solde de 18 689 208 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Billets de trésorerie	1 500 000	3 500 000
Chèques à l'encaissement	84 227	150 909
Banques	10 453 851	8 026 126
Caisses	4 484 391	6 979 592

TOTAL	16 555 050	18 689 208
--------------	-------------------	-------------------

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2024 à 95 774 305 DT contre un solde de 91 211 324 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT		31-12-24	31-12-23
Capital social	(a)	50 691 472	50 691 472
Plus ou moins-value sur cession des actions propres		47 006	47 006
Réserve légale	(b-c)	4 185 345	3 993 875
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire		2 550 298	2 550 298
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	11 282 000
Prime d'émissions	(a)	18 817 274	18 817 274
Subvention d'investissement		313 389	-
Réserve pour fonds social		350 000	300 000
A déduire prêts au personnel /fonds social		- 338 033	- 357 193
A déduire débiteurs divers		- 20 361	28 610
A ajouter intérêts fonds social /fonds social		35 552	27 429
Disponibilités en banque /fonds social		- 27 158	1 154
Effets des modifications comptables	(b)	-	- 5 954 166
Résultats reportés	(b)	1 053 355	3 907 525
Total des capitaux propres avant résultat de la période		88 940 139	85 335 284
Résultat de l'exercice	(1)	6 834 166	5 876 040
Total des capitaux propres après résultat de la période		95 774 305	91 211 324
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions	(2)	25 345 736	25 345 736
Résultat par action	(1) / (2)	0,270	0,232

(a) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal.

Par ailleurs, quatre augmentations de capital ont été décidées par :

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital

après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale de 2 DT chacune.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 31 Janvier 2023, qui a augmenté le capital en numéraire à hauteur de 10 752 728 DT. Le capital après cette augmentation est de 50 691 472 DT représenté par 25 345 736 actions de valeur nominale de 2 DT chacune. Cette augmentation a été réalisée par voie de création et d'émission de 5 376 364 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 DT chacune. Les nouvelles actions sont émises au prix unitaire de 5,5 DT, soit avec une prime d'émission de 3,5 DT par action, libérées intégralement, soit une prime totale de 18.817.274 DT.

(b) L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2024 a décidé d'affecter les résultats comme suit :

Libellé	Montant
Résultat de l'exercice 2023	5 876 040
Résultats reportés	3 907 525
Modifications comptables	(5 954 166)
Résultat à affecter	3 829 399
Réserve légale	(191 470)
Résultat distribuable	3 637 929
Réserve pour fonds social	(50 000)
Dividendes à distribuer	(2 534 574)
Report à nouveau	1 053 355

(c) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés, lors de leurs distributions, par la retenue à la source applicable à partir du 1^{er} janvier 2015 se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
- Réserve légale	3 328 229	3 328 229
- Réserve pour réinvestissement financier exonéré	9 102 000	9 102 000
TOTAL	12 430 229	12 430 229

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 Décembre 2024

	Capital social	Réserve légale	Primes d'émission	Autres capitaux propres - Réserve ordinaire	Fonds social	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés		Résultat net de l'exercice	Plus-value sur cession actions propres	Dividendes distribués	Subvention D'investissement	Total
							Modifications comptables	Résultats reportés					
SOLDES AU 31 DECEMBRE 2023	50 691 472	3 993 875	18 817 274	2 550 298	-	11 282 000	-5 954 166	3 907 525	5 876 040	47 006	-		91 211 324
Affectation des modifications comptables par l'AGO du 12 juin 2024							5 954 166	-5 954 166					-
Affectation du résultat de l'exercice 2023 par l'AGO du 12 juin 2024		191 470			50 000			3 099 996	-5 876 040		2 534 574		-
Affectation au fonds social					-50 000								-50 000
Dividendes											-2 534 574		-2 534 574
Nouvelle subvention d'investissement												401 843	401 843
Amortissement subvention d'investissement												-88 454	- 88 454
Résultat de l'exercice 2024									6 834 166				6 834 166
SOLDES AU 31 Décembre 2024	50 691 472	4 185 345	18 817 274	2 550 298	-	11 282 000	-	1 053 355	6 834 166	47 006	-	313 389	95 774 305

NOTE 13 – EMPRUNTS

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2024 à 31 752 002 DT, contre un solde de 32 387 315 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Emprunts bancaires BT	3 499 974	6 754 946
Emprunts bancaires ATTIJARI BANK	12 469 923	17 379 772
Emprunts bancaires BIAT	6 470 705	8 241 197
Emprunts bancaires AMEN BANK	9 300 000	-
Dépôt et cautionnement reçus	11 400	11 400
TOTAL	31 752 002	32 387 315

La variation des crédits bancaires s'analyse comme suit :

Banques	Emprunts	Solde d'ouverture	Nouveaux emprunts	Reclassements	Durée	Solde à la clôture
Attijari	17 142 860	-	-	-	7 ans	-
Attijari	14 000 000	5 379 768		2 967 001	7 ans	2 412 767
Attijari	7 000 000	6 300 004		1 399 992	7 ans	4 900 012
Attijari	5 700 000	5 700 000		542 856	7 ans	5 157 144
BT	9 275 000	1 854 950		1 854 950	7 ans	-
BT	7 000 000	4 899 996		1 400 022	7 ans	3 499 974
BIAT	3 429 000	3 035 508		674 557	7 ans	2 360 951
BIAT	3 462 000	3 234 984		681 049	7 ans	2 553 935
BIAT	2 109 000	1 970 705		414 885	7 ans	1 555 820
Amen Bank	9 300 000		9 300 000	-	7 ans	9 300 000
TOTAL		32 375 915	9 300 000	9 935 312		31 740 602

NOTE 14 – FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 101 559 170 DT, contre un solde de 96 685 520 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Fournisseurs locaux de marchandises	67 070 881	43 753 356
Fournisseurs moyens généraux	8 679 185	5 254 915
Fournisseurs chèques en instance	1 703 171	1 308 257
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	41 319 585	57 029 309
Fournisseurs Invest & moyens généraux, effets à payer	327 651	480 977
Fournisseurs locaux d'immobilisations	1 502 776	327 404
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	266 784	- 193 399
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	14 714	45 786

Fournisseurs, factures non parvenues	1 786 948	8 553 299
Fournisseurs, moyens généraux en cours	73 483	121 865
Fournisseurs, opérations d'importation	35 004	- 48 830
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	- 20 282 661	- 19 004 586
Fournisseurs emballages à rendre	- 938 351	- 942 833
TOTAL	101 559 170	96 685 520

NOTE 15 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2024 à 42 620 418 DT, contre un solde de 37 908 047 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT		31/12/2024	31/12/2023
Personnel	15.1	5 672 248	4 936 155 (*)
Etat, et collectivités locales	15.2	6 354 614	6 039 273
CNSS		4 022 002	3 942 898
Créditeurs divers		268 646	276 500
Assurance groupe		1 688 000	819 369
Charges à payer		12 521 460	10 840 882 (*)
Produits constatés d'avance		287 813	297 019
Provision pour risque fournisseurs		1 607 329	1 810 187
Provision pour risque d'exploitation		6 580 051	5 757 211
Provision pour Indemnités de Départ à la Retraite		3 479 664	3 064 010
Compte d'attente		138 591	124 543
TOTAL		42 620 418	37 908 047

(*) Chiffres retraités pour des besoins de comparabilité

15.1. Personnel

En DT		31/12/2024	31/12/2023
Congés payés		2 463 523	2 502 068
Charges à payer liées au Personnel		2 927 792	2 080 705 (*)
Rémunération due au personnel		49 838	19 338
Oppositions sur salaires		231 095	334 043
TOTAL		5 672 248	4 936 155 (*)

(*) Chiffres retraités pour des besoins de comparabilité

15.2. Etat et collectivités publiques

En DT		31-12-24	31-12-23
Etat, impôts et taxes,		4 107 302	3 916 617
Etat, impôts et taxes, TVA à payer		641 347	625 099
Impôt sur les bénéfices		1 605 965	1 497 557
TOTAL		6 354 614	6 039 273

NOTE 16 – CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à 33 743 948 DT, contre un solde de 28 488 526 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Billets de trésorerie souscrits	5 500 000	-
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	3 254 972	3 255 012
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	1 770 492	758 803
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à moins d'un an	4 909 557	7 044 077
Intérêts courus sur emprunts	159 839	184 492
Concours bancaires	18 149 088	17 246 142
TOTAL	33 743 948	28 488 526

NOTE 17 – REVENUS

En DT	31-12-24	31-12-23
Ventes marchandises non soumises à la TVA	445 878	423 589
	405	894
Ventes marchandises soumises à la TVA aux taux de 7%	1 759	1 962
	954	762
Ventes marchandises soumises à la TVA aux taux de 13%	-	14
Ventes marchandises soumises à la TVA aux taux de 19%	284 877	258 271
	329	431
	106	257
Réductions accordées sur fidélités	134	058
TOTAL	732 621 822	684 081 159

NOTE 18 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2024 à 13 635 090 DT, contre un solde de 13 068 582 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Produits des activités connexes	13 248 889	12 842 680
Vente déchets valorisables	297 747	225 902
Quotes-parts des subventions d'investissement	88 454	-
TOTAL	13 635 090	13 068 582

NOTE 19 – ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES

Les achats de marchandises consommées s'élèvent au 31 décembre 2024 à 595 948 230 DT, contre un solde de 555 481 440 DT au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Achats de marchandises	605 015 782	561 630 437
Variation de stocks de marchandises	- 9 067 552	- 6 148 997
TOTAL	595 948 230	555 481 440

La Marge commerciale a augmenté en 2024 de 8 073 874 DT, passant de 128 599 719 DT à 136 673 593 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2024 s'élève à 18,66 %, contre 18,8 % pour l'exercice 2023, et a été calculé ainsi :

En DT	31-12-24	31-12-23
Revenus	732 621 822	684 081 159
Variation de stocks de marchandises	9 067 552	6 148 997
Achats de marchandises	605 015 782	561 630 437
Achats des marchandises consommées	595 948 230	555 481 440
Marge	136 673 593	128 599 719
Taux de marge	18,66%	18,80%

NOTE 20 – ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Les achats d'approvisionnement consommés totalisent un montant de 14 982 720 DT au titre de l'exercice 2024, contre 15 309 700 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Achats non stockés d'approvisionnement consommés	14 076 289	13 865 003
Achats stockés - Autres approvisionnements	936 194	1 260 332
Variation de stocks d'approvisionnements	- 29 763	184 365
TOTAL	14 982 720	15 309 700

NOTE 21 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent un montant de 65 324 415 DT au titre de l'exercice 2024, contre 61 849 809 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Personnel – Rémunérations	53 351 613	50 781 215
Dotation aux provisions pour congés payés	- 38 545	523 194
Dotation aux provisions pour départ à la retraite	415 654	252 859
Cotisations de sécurité sociale sur salaires	10 039 300	9 302 379
Bons de restauration	1 556 393	990 162
TOTAL	65 324 415	61 849 809

NOTE 22 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions totalisent un montant de 15 661 334 DT au titre de l'exercice 2024, contre 18 283 634 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
		410
Dotations des immobilisations incorporelles	408 567	272
		14 459
Dotations des immobilisations corporelles	14 182 121	848
		1 086
Résorptions des frais préliminaires	69 683	160
		908
Résorptions des charges à répartir	889 628	211
		1 607
Dotations /provisions pour risques fournisseurs	1 404 603	461
		1 242
Dotations /provisions pour risque d'exploitation	822 839	707
		1 386
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 356 045	873
		59
Dotations /provisions pour chèques impayés	43 091	701
		3 038
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	2 127 362	950
		246
Dotations /provisions débiteurs divers	246 000	290
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	- 3 038 949	- 3 034 726
Reprises /provisions /risque fournisseurs	- 1 607 462	- 1 418 903
		- 485 417
Reprises /provisions /risque d'exploitation	-	- 4
	- 7 389	107
Reprises/ provisions pour chèques impayés		
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	- 1 234 805	- 1 219 686
TOTAL	15 661 334	18 283 634

NOTE 23 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitations totalisent un montant de 44 896 321 DT à la clôture de l'exercice 2024 contre un montant de 40 422 375 DT à la clôture de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Locations et charges locatives	19 249 717	18 433 794
Entretien et réparation	3 697 442	3 253 527
Primes d'assurance	591 445	589 200
Sous-traitance main d'oeuvre	5 994 416	4 652 800
Autres services extérieurs	47 039	45 552
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 986 050	4 651 017
Frais de publicité et publication	3 001 819	3 034 822
Frais de transport sur ventes ou sur achats	139 303	57 875
Voyages, déplacements et missions	1 703 129	1 619 816
Frais postaux et télécommunication	876 213	830 776
Frais bancaires	938 401	889 265
Etat, Impôt et taxes	3 526 469	2 106 790
Autres charges ordinaires	144 879	257 141

TOTAL	44 896 321	40 422 375
--------------	-------------------	-------------------

NOTE 24 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes totalisent un montant de 4 181 141 DT au titre de l'exercice 2024 contre un montant de 4 631 576 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Intérêts sur emprunts bancaires BT	806 122	1 135 176
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	834 244	838 468
Intérêts sur emprunt bancaire Attijari Bank	1 940 063	2 230 695
Intérêts sur emprunt bancaire Amen Bank	258 308	-
Intérêts sur comptes courants bancaires	255 351	367 809
Intérêts sur billets de trésorerie	83 822	58 338
Pertes/Gains de change	- 3 894	- 185
Escomptes accordés	7 125	1 275
TOTAL	4 181 141	4 631 576

NOTE 25 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers totalisent un montant de 4 401 786 DT au titre de l'exercice 2024 contre un montant de 5 213 660 DT au titre de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Revenus des titres de participation	3 431 687	3 492 661
Produits financiers sur comptes courants bancaires	261 882	659 413
Autres produits financiers	232	362
Revenus des placements et billets de trésorerie	707 985	1 051 580
Plus-values sur actions SICAV	-	9 644
TOTAL	4 401 786	5 213 660

NOTE 26 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires totalisent un montant de 179 386 DT à la clôture de l'exercice 2024 contre un montant de 4 626 099 DT à la clôture de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Plus-value de cession des immobilisations (*)	15 617	4 500 000 (*)
Autres gains ordinaires	163 769	126 100
TOTAL	179 386	4 626 100

(*) *Plus-value de cession d'une partie d'un immeuble totalement amorti, ayant fait l'objet d'une expertise judiciaire en décembre 2022.*

NOTE 27 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires totalisent un montant de 1 066 925 DT à la clôture de l'exercice 2024 contre un montant de 3 430 278 DT à la clôture de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

En DT	31-12-24	31-12-23
Différences de caisse	17 506	36 807
Autres pertes ordinaires	1 004 269	780 273
Moins values sur cession d'immobilisations	45 150	-
Perte fiscale	-	2 613 198
TOTAL	1 066 925	3 430 278

NOTE 28 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2024 s'élève à 1 605 965 dinars, contre 1 497 557 dinars au titre de l'exercice précédent, et a été calculé ainsi :

En DT	31-12-24	31-12-23
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2% CA)	1 605 965	1 497 557
TOTAL	1 605 965	1 497 557

NOTE 29 – ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

En DT	31-12-24	31-12-23
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Billets de trésorerie	1 500 000	3 500 000
Chèques à l'encaissement	84 227	150 910
Banques	10 453 851	8 026 126
Caisses	4 484 391	6 979 592
Concours bancaires	- 18 149 088	- 17 246 142
TOTAL	- 1 594 038	1 443 066

NOTE 30 – PARTIES LIEES

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39), les transactions et les opérations conclues par la « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

30.1 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2024, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises en tenant compte des remises et des achats divers pour des montants respectifs de 104 410 744 DT et de 497 488 DT tenant compte d'une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers.

La quote-part des frais de marketing engagée par MONOGROS et refacturés à la «S.N.M.V.T» se sont élevées au cours de l'exercice 2024 à 1 927 577 DT.

La quote-part des frais d'entretien du matériel informatique ainsi que les frais de télécom et de liaison engagée par MONOGROS et refacturés à la « S.N.M.V.T » se sont élevées au cours de l'exercice 2024 à 868 068 DT.

Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2024, un solde débiteur de 5 757 041 DT.

Le compte fournisseur, effets à payer MONOGROS accuse au 31 décembre 2024, un solde créditeur de 9 912 437 DT.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS, le loyer constaté à ce titre en 2024 est de 62 614 DT HT. A ce titre, la créance à l'égard de la société MONOGROS s'élève au 31 décembre 2024 à 10 431 DT.

Par ailleurs, les créances et dettes à l'égard de la société MONOGROS logées au 31 décembre en « Débiteurs divers » et « Créditeurs divers » s'élèvent respectivement à 175 188 DT et à 256 379 DT.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS. Le produit constaté par la société à ce titre, en 2024, s'élève à 203 554 DT HT. Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2024, à 1 500 000 DT.

La « S.N.M.V.T » a distribué des dividendes à la société MONOGROS pour 37 765 DT, décidés par son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2024.

Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

30.2 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse Lakouas, Mokhtar Attia, Kairouan, Mehdia, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 388 259 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Ennasr : 587 148 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bizerte Printemps : 319 226 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 453 130 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 313 146 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 587 148 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 596 519 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Lakouas : 344 565 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 251 495 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 203 224 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Jardin Menzah : 498 488 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Msaken : 437 091 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 406 448 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Messai : 337 871 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

Le contrat de location du magasin Bab Khadhra a pris fin suite à la demande de la «S.N.M.V.T » avec effet au 31 décembre 2024.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 28 879 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » recourt au financement par billets de trésorerie auprès de la « SIM ». Le solde du concours bancaire à ce titre s'élève au 31 décembre 2023 à 5 500 000 DT.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 24 Avril 2024, pour un montant de 1 230 901 DT.

30.3 Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- 123 233 DT HT pour Monoprix Zéphyr, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ; et
- 41 579 DT HT pour Monoprix Maison, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

Actuellement, le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

30.4 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,96 % du capital de la « S.G.S –TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire de Neuf locaux à usage commercial (El Ennasr 2, El Saadi, Bardo, El Manar (Soula), El Manzah (El Moez), El Kram, Gammarth, Soukra, Nabeul) auprès de la « S.G.S- TOUTA ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Saadi : 183 499 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- Ennasr 2 : 107 692 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- Bardo : 166 095 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Manar (Soula) : 160 959 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- El Manzah (El Moez) : 102 040 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Kram : 133 834 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Gammarth : 266 040 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%.
- Soukra : 151 285 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Nabeul : 82 553 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.G.S. TOUTA » a facturé un complément de loyer pour la « S.N.M.V.T » d'un montant de 45 841 DT suite à l'avenant daté du 02 Janvier 2022.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la « SGS –TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 463 050 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la « SGS –TOUTA » moyennant un loyer annuel de 28 879 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la « SGS –TOUTA » tenue le 24 Avril 2024, pour un montant de 1 908 127 DT.

30.5 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2024, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 61 392 361 DT et de 6 069 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

Au 31 décembre 2024, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 3 497 109 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

30.6 La « S.N.M.V.T - Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj I) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 146 661 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;

- Djerba : 159 142 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Zarzis : 194 048 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mednine : 133 863 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et
- Mourouj I : 94 282 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 24 Avril 2024, pour un montant de 292 659 DT.

30.7 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT MONOPRIX est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2024, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un montant de 250 100 DT.

30.8 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

30.9 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

30.10 La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart».

A ce titre, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » en 2024 est de 396 067 DT HT, tenant compte d'une augmentation de 3%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à STONE HEART, le produit constaté en 2024, à ce titre, est de 15 513 DT HT tenant compte d'une augmentation de 5%.

NOTE 31 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 Décembre 2024 correspondent à ce qui suit :

- Engagement donné en faveur d'Attijari Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 46 700 000 DT.
- Engagement donné en faveur d'Amen Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT-Monoprix à concurrence de 9 300 000 DT.

- Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de clôture des états financiers du 31 décembre 2024.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

TUNIS, le 14 Mai 2025

**Messieurs les actionnaires de la
Société Nouvelle Maison de la Ville
de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T- MONOPRIX », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 95 774 305 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 834 166 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « **S.N.M.V.T – MONOPRIX** » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan (***Cf. Note aux états financiers N°7***), et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, la mise en place de contrôles des opérations d'inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, ainsi que l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2024 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de

liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conformité aux dispositions du code des sociétés commerciales

Contrairement aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, la société MONOGROS-SA détient 1,49% du capital de la société SNMVT-Monoprix SA alors que cette dernière détient 99,94% du capital de la société MONOGROS-SA.

Tunis, le 14 mai 2025

Les commissaires aux comptes

**FINOR
Walid BEN SALAH**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL**

TUNIS, le 14 Mai 2025

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- La « S.N.M.V.T – Monoprix » a signé en date du 10 novembre 2024 avec la société « MMT » une convention d'avance en compte courant associé pour une durée de six mois renouvelable par tacite reconduction et, en vertu de laquelle « S.N.M.V.T – Monoprix » accepte de consentir à la société « MMT » des avances en compte courant associé afin de financer son besoin de trésorerie pour un montant maximum de 8 millions de dinars, rémunérées au taux annuel de 8%.

La première avance a été débloquée le 31 décembre 2024 pour un montant de 2 500 000 DT.

Aucun produit n'a été constaté à ce titre dans les comptes de l'exercice 2024.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration tenu le 08 novembre 2024.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,94% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2024, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises, tenant compte des remises, et des achats divers pour des montants respectifs de 104 410 744 DT et de 497 488 DT tenant compte d'une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers.

La quote-part des frais de marketing engagée par MONOGROS et refacturés à la «S.N.M.V.T» se sont élevées au cours de l'exercice 2024 à 1 927 577 DT.

La quote-part des frais d'entretien du matériel informatique ainsi que les frais de télécom et de liaison engagés par MONOGROS et refacturée à la « S.N.M.V.T » courant l'exercice 2024 s'est élevée à 868 068 DT.

Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2024, un solde débiteur de 5 757 041 DT.

Le compte fournisseur, effets à payer MONOGROS accuse au 31 décembre 2024, un solde créditeur de 9 912 437 DT.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS, le loyer constaté à ce titre en 2024 est de 62 614 DT HT. A ce titre, la créance à l'égard de la société MONOGROS s'élève au 31 décembre 2024 à 10 431 DT.

Par ailleurs, les créances et dettes à l'égard de la société MONOGROS logées au 31 décembre en « Débiteurs divers » et « Créditeurs divers » s'élèvent respectivement à 175 188 DT et à 256 379 DT.

La « S.N.M.V.T » effectue des placements en billets de trésorerie à court terme, rémunérés au taux de TMM+1%, au profit de la société MONOGROS. Le produit constaté par la société à ce titre, en 2024, s'élève à 203 554 DT HT. Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2024, à 1 500 000 DT.

La « S.N.M.V.T » a distribué des dividendes à la société MONOGROS pour 37 765 DT, décidés par son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2024.

Engagements donnés en faveur de la société MONOGROS à titre de cautions solidaires en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière pour des montants contractuels totalisant 12 400 000 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse Lakouas, Mokhtar Attia, Kairouan, Mehdia, Jardin Menzah, Sousse Msaken, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 388 259 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Ennasr : 587 148 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bizerte Printemps : 319 226 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 453 130 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 313 146 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 587 148 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 596 519 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Lakouas : 344 565 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 251 495 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 203 224 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Jardin Menzah : 498 488 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Msaken : 437 091 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 406 448 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse Messai : 337 871 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

Le contrat de location du magasin Bab Khadhra a pris fin suite à la demande de la «S.N.M.V.T » avec effet au 31 décembre 2023.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 28 879 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » recourt au financement par billets de trésorerie auprès de la « SIM ». Le solde du concours bancaire à ce titre s'élève au 31 décembre 2024 à 5 500 000 DT.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 24 Avril 2024, pour un montant de 1 230 901 DT.

Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- 123 233 DT HT pour Monoprix Zéphyr, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ; et
- 41 579 DT HT pour Monoprix Maison, compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

Actuellement, le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,96 % du capital de la « S.G.S –TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire de Neuf locaux à usage commercial (El Ennasr 2, El Saadi, Bardo, El Manar (Soula), El Manzah (El Moez), El Kram, Gammarth, Soukra, Nabeul) auprès de la « S.G.S ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Ennasr 2 : 107 692 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Saadi : 183 499 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- Bardo : 166 095 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Manar (Soula) : 160 959 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- El Manzah (El Moez) : 102 040 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.
- El Kram : 133 834 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Gammarth : 266 040 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%.
- Soukra : 151 285 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Nabeul : 82 553 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.G.S. TOUTA » a facturé un complément de loyer pour la « S.N.M.V.T » d'un montant de 45 841 DT suite à l'avenant daté du 02 Janvier 2022.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la « SGS –TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 463 050 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la « SGS –TOUTA » moyennant un loyer annuel de 28 879 DT HT, compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la « SGS –TOUTA » tenue le 24 Avril 2024, pour un montant de 1 908 127 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 97,65 % du capital de la MMT et indirectement 2,35% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2024, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 61 392 361 DT et de 6 069 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 2% sur le total des achats des marchandises.

Au 31 décembre 2024, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 3 497 109 DT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 27 504 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj I) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2024, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 146 661 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Djerba : 159 142 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Zarzis : 194 048 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ;
- Mednine : 133 863 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5% ; et

- Mourouj I : 94 282 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 24 Avril 2024, pour un montant de 292 659 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50,02% du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT MONOPRIX est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2024, et il est totalement provisionné.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un montant de 250 100 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart».

A ce titre, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » en 2024 est de 396 067 DT HT, tenant compte d'une augmentation de 3%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à STONE HEART, le produit constaté en 2024, à ce titre, est de 15 513 DT HT tenant compte d'une augmentation de 5%.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés au § II-5 de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales, se présentent comme suit :
 - Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2023, a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Seifeddine BEN JEMIA en tant que Directeur Général de la société pour 3 ans à partir du 1^{er} juin 2023. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2024 à 541 781 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurance groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 139 717 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2024 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à 6 503 DT et 2 309 DT.
 - Le conseil d'administration réuni le 07 avril 2023, a décidé de nommer Monsieur Mehdi AYEDI en tant que Directeur Général Adjoint de la société pour un mandat de 3 ans à partir du 15 Août 2022. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2024 à 321 972 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 82 422 DT. Par ailleurs, les charges de l'exercice 2024 au titre des congés payés et des indemnités pour départ à la retraite, s'élèvent respectivement à 13 388 DT et 981 DT.
 - Les jetons de présence constatés parmi les charges de l'exercice 2024, au titre de la rémunération des administrateurs et membres du conseil permanent d'audit, s'élèvent respectivement à 96 000 DT et à 45 000 DT.
2. Les obligations et engagements de la société SNMVT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en TND) :

3.

Nature de l'avantage	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	688 001	39 396	417 782	30 520	141 000	217 700
- Rémunérations servies	541 781		321 972			
- Charges sociales et fiscales	139 717		82 422			
- Congé payés	6 503	39 396	13 388	30 520		
- Jetons de présence					141 000	217 700
Avantages postérieurs à l'emploi	2 309	7 588	981	1 993		
Total	690 310	46 984	418 763	32 513	141 000	217 700

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 mai 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR

Walid BEN SALAH

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Mohamed Imed LOUKIL